



ACCIDENTS CARDIAQUES COMMENT LES PRENDRE EN CHARGE ?

Dans la pratique d'une activité sportive, en intérieur comme à l'extérieur, **PERSONNE** n'est à l'abri d'un arrêt cardiaque. Il est possible d'encadrer des pratiquants qui ont des pathologies dont vous n'avez pas connaissance, il en est de votre responsabilité d'assurer leur sécurité c'est pour cela qu'il y a quelques questions primordiales à se poser :

- Qui, dans notre association, est formé aux premiers secours (initiation aux Premiers Secours (IPS) – 2h de cours, Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1 – 7h de cours) ?
- Ont-ils suivi des séances de recyclage ?
- Y-a-t-il un téléphone accessible rapidement ?
- Les numéros d'urgence sont-ils affichés ?

Par ailleurs, équiper les installations sportives d'un défibrillateur automatique externe permet de porter secours aux victimes rapidement et ainsi éviter des séquelles neurologiques irréversibles.

Pour les établissements sportifs couverts et les installations sportives extérieures pouvant recevoir plus de 50 personnes, l'installation d'un défibrillateur est obligatoire (décret du 21 décembre 2018).

Nous vous préconisons de prendre plusieurs précautions :

- Editer un plan de l'installation sportive avec l'emplacement exact du défibrillateur, équiper l'installation de signalétique pour qu'il soit repérable facilement ;
- Est-il en état de marche ? Est-il vérifié régulièrement ? (le cas échéant, ces questions sont à poser aux propriétaires des installations)